

Genève

Détenus et prostituées: le dérapage qui choque

La Pâquerette a autorisé des détenus à voir des prostituées lors de sorties accompagnées, sans demander l'avis de l'autorité supérieure. Voilà qui repose la question de la sexualité en prison

L'essentiel

● **Témoignage** Des détenus de La Pâquerette pouvaient aller voir des prostituées. En général, il s'agissait d'une seule visite pour se préparer à la sortie, raconte un ex-gardien responsable et adjoint au centre.

● **Choquant** Au-delà de la morale, c'est la question de la procédure qui frappe les spécialistes du monde pénitentiaire.

● **Alerte** La police genevoise a alerté pendant des années les autorités concernant d'autres conduites problématiques.

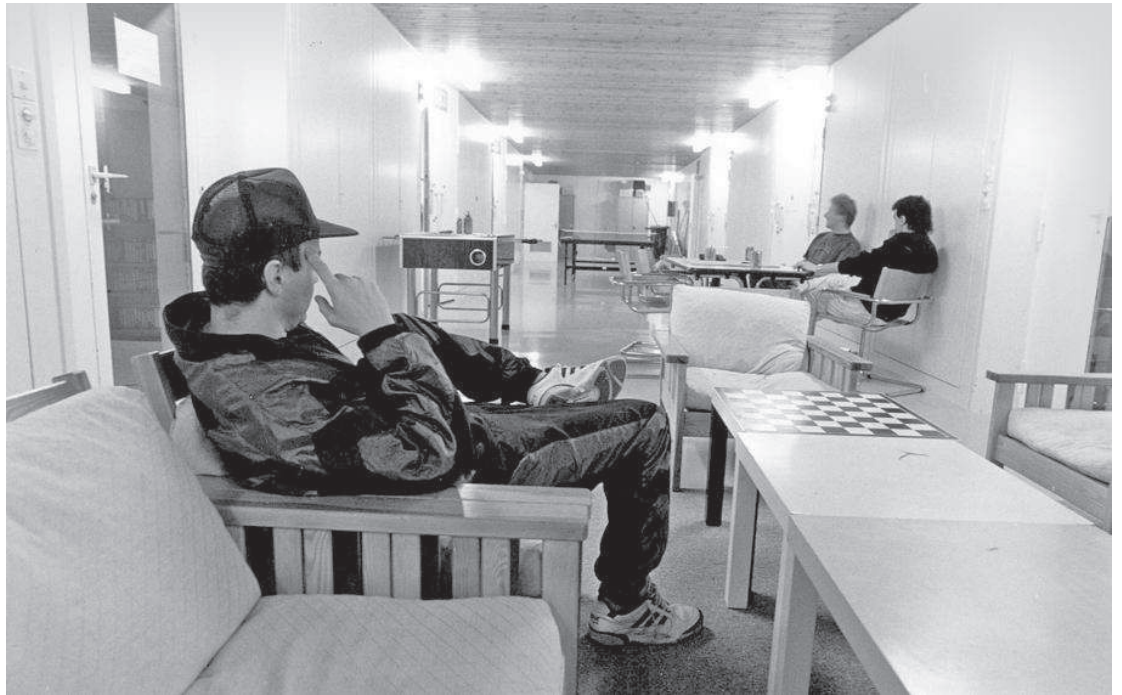
Sophie Roselli

Pendant des années, des détenus en phase de réinsertion au centre de sociothérapie La Pâquerette ont profité des services de prostituées aux Pâquis. Ils s'y rendaient accompagnés d'un employé du centre, qui les attendait sur place. Les bénéficiaires payaient la passe avec leur pécule, obtenu grâce à leur travail en atelier. Or, la direction du centre ne communiquait pas le motif exact de ces escapades à l'autorité supérieure, comme elle aurait pourtant dû le faire. Ces faits, révélés hier par 20 minutes, n'effolent pas le milieu du sexe mais créent le malaise au sein du monde pénitentiaire et rappellent que la sexualité des prisonniers reste taboue.

«Ce n'est pas choquant», confie Marc Erne Benoit, ex-gardien responsable et adjoint au centre, qui accepte de témoigner. Il a lui-même accompagné des détenus à deux reprises en sept ans de service. «En 2000, j'ai conduit un type imposant qui, une fois arrivé aux Pâquis, hésitait, était gêné. Je suis donc allé moi-même voir une barmaid pour faire l'intermédiaire. C'était un peu cocasse.» Ce genre de conduites, «organisées dans un but de sociothérapie et de réinsertion» depuis la création du centre en 1986, étaient plutôt rares. Le gardien parle d'un ou deux cas par an. «La plupart avaient recours aux prostituées une seule fois, pour se rassurer, explique-t-il. Il faut rappeler que certains avaient quinze ou vingt ans de prison derrière eux et que pour se préparer à la sortie, à une vie normale de couple, ils préféraient aller voir une de ces dames, qui n'allait pas se moquer d'eux.» La sécurité était garantie à ses yeux. «La plupart du temps, des gardiens effectuaient ces sorties.» Quant au profil des bénéficiaires, il était analysé en amont.

«Promenade et achats en ville»
Qui pouvait s'en assurer? Le Service d'application des peines et mesures (SAPeM), chargé de statuer sur les sorties. Mais selon plusieurs sources, il n'a jamais eu connaissance, ces dernières années, de ce genre de «virées». Et pour cause, la direction de La Pâquerette restait évasive sur les activités, comme le confirme Marc Erne Benoit. «Dans le cas dont je me souviens, le motif évoqué sur la fiche de conduite transmise à différentes instances était: promenade et achats en ville.»

Voilà le principal problème aux yeux de Philip Jaffé, professeur de psychologie



Certains détenus de La Pâquerette, centre de sociothérapie aujourd'hui fermé, ont pu sortir accompagnés d'un employé du centre, pour voir une prostituée. EDDY MOTTAZ

à l'Université de Genève. «Dans le contexte particulier de La Pâquerette, où l'objectif consistait à vivre de manière communautaire en étant transparent, le fait que la direction enfreignait les règles était en contradiction avec le fondement même de cette approche.» Ce type de démarche nécessite un programme clair, avec des règles, ce qui semble avoir manqué, remarque-t-il. Que dit la loi? «Le règlement sur les autorisations de sortie, qui s'applique dans le cadre du concordat, fixe les conditions-cadres, mais n'en-

tre pas dans les détails sur les motifs des sorties, laissés à l'appréciation soit de l'autorité de placement soit de la direction de l'établissement si la compétence lui a été déléguée», explique Blaise Péquignot, secrétaire général de la Conférence latine des chefs des départements de justice et police.

Le principe de la conduite

De toute façon, «le fait de laisser monter un détenu avec une prostituée est aujourd'hui en contradiction avec le prin-

cipe même de la conduite, qui consiste à accompagner chaque minute la personne pour voir comment elle se comporte en liberté», souligne Thomas Freytag, président de la Fédération des établissements de privation de liberté suisse, qui n'a pas connaissance d'autres cas similaires récents.

Qu'en est-il des parloirs intimes, où les détenus ont l'autorisation de voir leur compagne avec qui ils entretiennent une relation stable? Des liaisons avec des prostituées peuvent survenir et sont alors

tolérées. Un tel lieu existe dans les établissements de longues peines, comme aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe (VD) et bientôt à Curabillis, la prison hôpital qui ouvrira en avril à Genève.

Sujet tabou, «la sexualité des détenus est peu discutée, même entre collègues en séminaire», déplore Thomas Freytag. Les opinions sont divergentes sur le sujet car c'est une question de morale. J'estime pour ma part que la prostitution peut être utile pour des détenus qui vont réintégrer un jour la société.»

D'autres cas problématiques

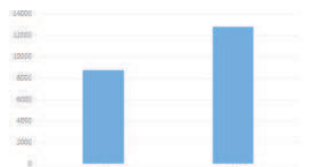
● Les sorties de détenus organisées par le centre de sociothérapie La Pâquerette n'ont pas fini de faire polémique. Bien avant le meurtre de la sociothérapeute Adeline M., le 12 septembre, plusieurs conduites ont posé problème. Un connaissance du milieu pénitentiaire raconte qu'à la fin des années 90, un détenu avait eu l'autorisation de travailler dans un bar aujourd'hui fermé, Le Bronx.

D'autres pouvaient s'y rendre, accompagnés par des sociothérapeutes. «Or, cette adresse était bien connue pour être un repère de délinquants qui préparaient des coups», précise-t-il. «C'était un des pubs fréquentés par des pensionnaires de La Pâquerette», confirme Jean Sanchez, ex-numéro deux de la police genevoise, actuellement député MCG. «La police s'était inquiétée de la situation et avait produit plusieurs rapports à ce sujet dans les années 1990, transmis au conseiller d'Etat chargé de la Santé, dont dépendait cette structure.» Il se souvient aussi qu'un détenu du centre avait été

arrêté pour trafic de drogue. Des portables fournis aux pensionnaires pouvaient être utilisés à des fins délictueuses. Autre cas marquant: celui d'un homme issu de l'ex-Yougoslavie condamné pour prise d'otage et cambriolage, qui avait obtenu au début des années 2000 une autorisation de sortie des autorités vaudoises lui permettant de travailler dans un bar aux Pâquis. «Il avait surtout repris ses activités de caïd, dans la drogue et la prostitution. C'était une terreur», explique notre interlocuteur. «Cet homme suivait un processus de réinsertion alors qu'il devait être expulsé à la fin de sa peine», s'étonne de son côté Jean Sanchez. Membre de la Commission judiciaire et de la police, il espère que «tous les rapports transmis par la police pendant au moins vingt ans sur les dysfonctionnements de La Pâquerette apparaîtront dans les investigations de Me Ziegler», dont la seconde enquête sur l'affaire Adeline sera présentée mercredi. **S.R.**

PUBLICITÉ

2013 : 12 ans plus tard...
12'804 chômeurs
2001 : entrée en vigueur de la libre circulation
8'756 chômeurs



En 2013, le nombre de chômeurs a augmenté de 704 personnes. Après 12 ans de libre-circulation (Office cantonal des statistiques) il y a 4'048 chômeurs (+46%) de plus à Genève.



OUI l'initiative de l'UDC qui veut maîtriser l'immigration massive